

**Consultation relative à la modification de l'ordonnance (OERE) concernant la rétention et le soutien financier de la Confédération aux cantons qui gèrent des centres de départ**

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique.

Les modifications proposées paraissent appropriées et n'apportent pas de commentaire particulier de notre part. Le gouvernement neuchâtelois soutient la modification d'ordonnance s'agissant des centres de renvoi lorsqu'un nombre exceptionnellement élevé d'entrées illégales et de contrôles de personnes est enregistré. Le Conseil d'État est cependant d'avis que la question doit également être traitée s'agissant des centres d'enregistrement et de procédure, à tout le moins quand ils accueillent des effectifs au-delà de la capacité initiale prévue.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de recevoir, Madame la conseillère fédérale, l'expression de notre plus haute considération.

Neuchâtel, le 20 septembre 2023

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND